

RESPECTER LES LOIS PROFESSIONNELLES : POUR LES ENTREPRISES AUSSI!

Pour protéger le public, les ordres professionnels s'assurent que les professionnels qui offrent des services au public respectent leurs obligations déontologiques et agissent de façon éthique. Pour ce faire, ils disposent de leviers d'intervention bien précis prévus dans le Code des professions. Cependant, lorsque les entreprises privées qui emploient ces mêmes professionnels ne respectent pas les règles, qu'en est-il? La loi ne prévoit pas que les ordres professionnels puissent enquêter ou porter plainte contre ces entreprises. Cette situation est problématique et il est temps que les choses changent!



LE PATIENT D'ABORD!

Dans toutes situations, le médecin vétérinaire doit agir dans le meilleur intérêt des clients et des patients. Malheureusement, c'est parfois plus facile à dire qu'à faire! L'imposition de pratiques d'affaires dans les entreprises est bien présente et la pression que subissent les professionnels est grandissante. En santé animale, plusieurs tendances sont observées : imposition de protocoles ou de tests diagnostiques, pharmacie limitée à certains fournisseurs de médicaments, référencement vers des centres spécialisés obligatoires pour des conditions plus complexes, marque de nourriture spécifique à recommander, etc.

**TRAITEMENT, TEST OU PRODUIT
OBJECTIVEMENT JUSTIFIÉ DANS
L'INTÉRÊT UNIQUE DE L'ANIMAL**



**relation de confiance
médecin vétérinaire-client**

**RECOMMANDATION POUR ATTEINDRE
UN OBJECTIF DE RENDEMENT OU
OBTENIR UN AVANTAGE FINANCIER**



confiance brisée

FAIRE RESPECTER SON INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE, OUI, MAIS...

Les professionnels ont l'obligation de faire respecter leur indépendance professionnelle et doivent conserver leur autonomie décisionnelle. C'est une responsabilité importante de leur code de déontologie qui leur incombe d'abord et avant tout, mais il ne faut pas les laisser seuls devant cette obligation. Le cadre d'emploi n'est pas toujours favorable au respect de l'indépendance professionnelle...

- Pressions de l'employeur ou du gestionnaire
- Monopole de l'employeur dans la région
- Entente contractuelle liant l'employé à l'employeur (confidentialité des pratiques, clause de non-concurrence, clause de confidentialité et de loyauté, etc.)
- Peur de représailles
- Entente de l'employeur avec des fournisseurs limités ou exclusifs

Le saviez-vous?

65 % des médecins vétérinaires sont des employés salariés

PROTÉGER L'INDÉPENDANCE DES PROFESSIONNELS : UN INCONTOURNABLE!

Au fil des dernières années, l'industrie vétérinaire s'est consolidée. De plus en plus, de grandes corporations sont maintenant propriétaires de nombreuses cliniques ou hôpitaux. Laisser les professionnels seuls devant la responsabilité de protéger leur indépendance professionnelle, c'est un combat inégal.

Devant ce constat... il faut agir! Cela passe notamment par des pouvoirs d'intervention augmentés des ordres professionnels pour assurer que les organisations qui emploient des professionnels agissent dans le respect des lois qui encadrent ces derniers.

Une demande qui est faite par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, mais aussi par plusieurs autres ordres professionnels : des démarches sont actuellement menées par le Conseil interprofessionnel du Québec.¹

**PLUS DE LEVIERS
RÉGLEMENTAIRES**



**aider les professionnels à faire
respecter leur indépendance**



**protéger davantage
le public**

UN CONTEXTE DÉJÀ DIFFICILE...

Malheureusement, au sein de leur pratique, les médecins vétérinaires sont souvent confrontés à des situations qui les empêchent d'atteindre leur plein potentiel². La profession vétérinaire est actuellement fragilisée :

63,8 %	connaissent une surcharge de travail
30,6 %	déclarent être victime de harcèlement, notamment de la part de supérieurs, de collègues ou de clients (9,3 % sévère)
54,4 %	vivent de la détresse psychologique (26,2 % élevée)
38,2 %	ont un taux d'épuisement émotionnel élevé
16,8 %	ont des idéations suicidaires
19,2 %	déclarent bénéficier d'une faible autonomie dans l'accomplissement de leur travail
19,4 %	éprouvent un sentiment d'incohérence entre leurs valeurs et celles de l'organisation



Il appartient au Gouvernement du Québec d'habiliter les ordres professionnels à agir concrètement pour s'assurer que les entreprises respectent les lois et les règlements des professionnels ou de légiférer pour mieux les encadrer. Seuls, les professionnels ne peuvent pas y arriver.

UN MEILLEUR SOUTIEN, POUR DES PROFESSIONNELS ET DES ANIMAUX EN SANTÉ!

La rétention des médecins vétérinaires en pratique est particulièrement importante dans le contexte actuel de pénurie. Donnons-leur les moyens de se réaliser pleinement et aidons-les à faire respecter leurs obligations déontologiques. Ils pourront ainsi continuer de prendre soin des animaux et de la santé publique au Québec, leur mission première.



Sources :

- <https://www.professions-quebec.org/fr/lire-une-actualite/le-conseil-interprofessionnel-du-quebec-souhaite-un-meilleur-encadrement-des-organisations-qui-offrent-des-services-professionnels>
- Selon l'étude « Les mondes et les vies des médecins vétérinaires » réalisée en 2022 par M. Angelo Soares, professeur et sociologue à l'UQAM